

TOUTES ESPECES

Propositions de mesures et actions à mettre en œuvre dans le cadre du PLAGEPOMI 2018-2023 des cours d'eau bretons – Propositions validées au COGEPOMI du 16 février 2018

TYPES DE MESURES	MESURES	ACTIONS	DETAIL DES ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE	CADRE D'ACTION	ANNEE ET FREQUENCE DE REALISATION	
1- MESURES DE GESTION 1- MESURES DE GESTION	1.1. PRESERVER ET RESTAURER LES HABITATS EN EAU DOUCE ET ESTUAIRES (habitats de reproduction et de croissance)	ENTRETIEN ET RESTAURATION DES HABITATS DE MANIERE A PRESERVER LES ZONES DE REPRODUCTION ET DE CROISSANCE (cours d'eau, zones humides, milieux estuariens...)	Inciter à mettre en place des opérations pilotes de restauration des habitats sur les bassins versants	DREAL, AFB, BGM, DDTM, CTMA, programmes Natura 2000, Contrats de Bassins versants, programme "poissons migrateurs", PDPG, SAGE...	2018-2023	
			Sensibiliser à la présence des poissons migrateurs lors de travaux en cours d'eau (informer les services police de l'eau, sensibiliser les entreprises de travaux et les structures porteuses de contrats milieux aquatiques...)	DREAL / DDTM / AFB	2018-2023	
	1.2. RESTAURER ET GARANTIR LA LIBRE CIRCULATION MIGRATOIRE	GARANTIR LA LIBRE CIRCULATION EN MONTAISON ET DEVALAISON SUR LES COURS D'EAU CLASSES EN LISTE 2 AU TITRE DE L'ARTICLE L. 214-17 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT	MAINTENIR A MINIMA LES POSSIBILITES MIGRATOIRES ACTUELLES	Etablir une liste d'ouvrages à enjeu essentiel pour la libre circulation en montaison et en dévalaison sur les cours d'eau classés en liste 2 au titre de l'article L. 214-17 du code de l'environnement, selon des critères définis au préalable (voir liste en annexe 1)	DREAL / DDTM / AFB / BGM	
				Encourager et suivre les actions sur les ouvrages à enjeu essentiel identifiés dans le PLAGEPOMI (voir liste en annexe 1)	DREAL / DDTM / AFB / BGM	2018-2023
				Evaluer les actions de restauration de la libre circulation en montaison sur les cours d'eau classés au titre de l'article L. 214-17 du code de l'environnement au regard de la restauration des populations de poissons migrateurs	DREAL / DDTM / AFB / BGM	2018-2023
				Sensibiliser les acteurs sur la nécessité de surveiller l'entretien et la franchissabilité des passes à poissons existantes par bassin versant	DREAL / DDTM / AFB / BGM	2018-2023
	1.3. PRENDRE DES MESURES RELATIVES AUX PRELEVEMENTS	COORDONNER LA REGLEMENTATION DE LA PECHE ET LA LUTTE CONTRE LE BRACONNAGE		Coordonner au niveau régional les actions de contrôle de la pêche et de lutte contre le braconnage et restituer au COGEPOMI le bilan des actions	DREAL / AFB / DIRM	2018-2023
				Renforcer les moyens de lutte contre le braconnage	AFB / DIRM	2018-2023
		PORTER A CONNAISSANCE LA REGLEMENTATION PECHE AUX NIVEAUX DEPARTEMENTAL ET REGIONAL		Actualiser et compléter le document sur la réglementation de la pêche en estuaire et en mer	DIRM / DREAL	2018-2023 / Tous les ans
				ACCOMPAGNER LE TRAVAIL POUR FIXER LES LIMITES DE SALURE DES EAUX ET LIMITES TRANSVERSALES DE LA MER POUR TOUS LES COURS D'EAU QUI N'EN ONT PAS	Préfets de département / Préfet maritime / DIR NAMO / DDTM / DREAL	2018-2019
		MENER UNE ETUDE SUR LA PRATIQUE DU NO KILL PAR LES PECHEURS A LA LIGNE : IMPACT BIOLOGIQUE ET ASPECTS SOCIOLOGIQUES EN CIBLANT LES POPULATIONS DE POISSONS MIGRATEURS		Mener une étude sur la pratique du no kill par les pêcheurs à la ligne : impact biologique (recueil et analyse bibliographique et réflexion pour la mise en œuvre d'un protocole d'évaluation) et aspects sociologiques en ciblant les populations de poissons migrateurs	INRA / AFB / BGM	2019 – 2020
	1.4. ENCADRER LE REPEULEMENT	EXPERTISER LA PERTINENCE DES ACTIONS DE REPEULEMENT	Toute opération de repeuplement de poissons migrateurs devra faire l'objet d'une expertise et d'une validation auprès du COGEPOMI	DREAL / AFB	2018-2023	
	1.5. AUTRES MESURES	PRENDRE EN COMPTE LES PROBLEMATIQUES LIES AUX PREDATIONS, AUX ESPECES EMERGENTES OU INVASIVES ET AUX ASPECTS SANITAIRES		Suivre les études relatives à l'impact du grand cormoran sur les poissons migrateurs	DREAL / AFB / BGM	2018-2023
				Poursuivre la collecte de données sur le silure et si besoin, mettre en place un suivi pour évaluer l'impact du silure sur les poissons migrateurs	DREAL / AFB / BGM / FDAAPPMA / Pêcheurs professionnels	2018-2023
Assurer une veille de l'impact des espèces émergentes potentiellement invasives ou des espèces invasives sur les poissons migrateurs (corbicules, ...) et en informer le COGEPOMI				DREAL / AFB / BGM	2018-2023	
Assurer une veille de l'impact des problèmes sanitaires sur les poissons migrateurs et en informer le COGEPOMI				DREAL / AFB / BGM	2018-2023	
DE A LA DECISION			Identifier les données nécessaires pour établir les relations stock-recrutement	DREAL / AFB / BGM / EPTB Vilaine / INRA	2018-2019	
			Poursuivre l'évaluation de la franchissabilité des obstacles	AFB	2018-2023	

2-MESURE D'AIDE A LA DECISION 2-MESURE D'AI	2.1. POURSUIVRE ET RENFORCER LES ACTIONS DE SUIVIS BIOLOGIQUES ET D'ACQUISITION DE CONNAISSANCES	POURSUIVRE LA COLLECTE DES DONNEES SUR LES OUVRAGES ET LA MISE EN PLACE DES BASES DE DONNEES ASSOCIEES	Suivre le travail de mise à jour des bases de données sur les ouvrages (PARCE, ROE) et participer à l'évolution de ces bases de données selon les besoins	DREAL / DDTM / AFB	2018-2023
			Actualiser l'état des lieux de la présence des turbines et de leurs caractéristiques et réaliser l'état des lieux des prises d'eau et de leurs caractéristiques (piscicultures, stations de pompage et centrales hydroélectriques)	DDPP / DDTM / DDPP / AFB	2018-2019
			Actualiser l'impact des obstacles de prises d'eau et des turbines hydroélectriques où un problème de dévalaison a été identifié (actualisation de l'étude DEVALPOMI)	AFB / BGM / EPTB Vilaine	2018-2023
2.2. CONNAITRE ET SUIVRE LES PECHERIES	AMELIORER LA DECLARATION DES CAPTURES ACCIDENTELLES PAR LES PECHEURS PROFESSIONNELS DANS LE DOMAINE MARITIME ET EN FACILITER LA CONNAISSANCE	Organiser un groupe de travail du COGEPOMI pour améliorer la connaissance des captures accidentelles par les pêcheurs professionnels et de loisirs dans les domaines estuarien et maritime et en faciliter la connaissance	DIRM / DREAL	2018-2019	
3-MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	3.1. METTRE EN ŒUVRE LE PLAN DE GESTION	AMELIORER LA GESTION DU PROGRAMME EN DEVELOPPANT L'ANIMATION, LA CONDUITE ET LE SUIVI DU PROJET	Mettre en place des groupes de travail techniques spécifiques selon les besoins	DREAL	2018-2023
			Favoriser les contributions techniques et scientifiques auprès du COGEPOMI	DREAL	2018-2023
			Présenter en COGEPOMI un bilan à mi-parcours de la mise en œuvre du PLAGEPOMI	DREAL / BGM	2020
			Informier le COGEPOMI des actions du programme "poissons migrateurs"	BGM	2018-2023 / Tous les ans
		REALISER LE SUIVI DES ACTIONS DU PLAGEPOMI A PARTIR D'UN TABLEAU DE BORD	Assurer le suivi du tableau de bord et évaluer la mise en œuvre des mesures du PLAGEPOMI	DREAL / AFB / BGM	2018-2023 - Tous les ans
		EVALUER L'EFFICACITE DES MESURES DE GESTION MISES EN ŒUVRE PAR LE PLAGEPOMI	Etudier la dynamique des populations de poissons migrateurs, établir les relations stock/recrutement, estimer les mortalités, définir des objectifs de gestion et mesurer l'efficacité des actions, prioritairement pour le saumon et l'aloise	AFB / BGM / INRA / EPTB Vilaine	2018-2023
	3.2. COMMUNIQUER SUR LES POISSONS MIGRATEURS	ALIMENTER LE TABLEAU DE BORD DES POISSONS MIGRATEURS	Poursuivre la bancarisation des données relatives aux poissons migrateurs	BGM	2018-2023
			Construire les indicateurs (indicateurs Etat / Pression / Réponses) et les mettre à jour	BGM	2018-2023
		COMMUNIQUER SUR LES PROGRAMMES MIGRATEURS	Poursuivre et développer les actions de communication des poissons migrateurs (site internet, lettre d'information, panneaux d'information...)	BGM	2018-2023
			Informier et sensibiliser les élus, des pêcheurs, les acteurs relais potentiels (APN, techniciens de rivière, ATBVB, APPCSB) mais aussi le grand public	membres du groupe régional "poissons migrateurs"	2018-2023
	3.3. VEILLER A L'ARTICULATION AVEC LES AUTRES POLITIQUES	ARTICULER LE PLAN DE GESTION AVEC LES AUTRES POLITIQUES	Réaliser une veille sur différentes politiques pouvant concerner les poissons migrateurs : énergies marines renouvelables, dragages, extraction de sable...et tenir le COGEPOMI informé des enjeux	DREAL / AFB / BGM	2018-2023
			Porter à la connaissance des acteurs publics les mesures du PLAGEPOMI	DREAL / AFB / BGM	2018-2023
			S'assurer de la mise en œuvre opérationnelle des actions du PLAGEPOMI sur le territoire de Loire-Atlantique en lien avec le Conseil régional des Pays de la Loire, le Conseil départemental de Loire-Atlantique et les collectivités locales.	DREAL / DDTM / AFB	2018-2023
			Faciliter l'intégration des mesures et actions du PLAGEPOMI dans les différents documents de planification et de gestion (SDAGE, SAGE, DOCOB Natura 2000, PAMM, PDPG...) Rédiger des propositions de dispositions à intégrer dans les SAGE	DREAL / DDTM / AFB / BGM	2018-2023

**OBJECTIFS SAUMON : AUGMENTER LA PRODUCTION DES JUVENILES EN EAU DOUCE**

Propositions de mesures et actions à mettre en œuvre dans le cadre du PLAGEPOMI 2018-2023 des cours d'eau bretons – Propositions validées au COGEPOMI du 16 février 2018

TYPES DE MESURES	MESURES	ACTIONS	DETAIL DES ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE	CADRE D'ACTION	ANNEE ET FREQUENCE DE REALISATION	
1- MESURES DE GESTION	1.2. RESTAURER ET GARANTIR LA LIBRE CIRCULATION MIGRATOIRE	GARANTIR LA LIBRE CIRCULATION EN MONTAISON SUR LES COURS D'EAU CLASSES EN LISTE 2 AU TITRE DE L'ARTICLE L. 214.17 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT POUR LE SAUMON	Sur l'Aulne et le Blavet, là où le recrutement est nettement inférieur au potentiel au regard des surfaces de production disponibles, mettre en place des mesures spécifiques pour assurer la libre circulation des géniteurs de manière à leur faciliter l'accès aux zones de frayères	DREAL / DDTM / Région	2018-2023	
		GARANTIR LA LIBRE CIRCULATION EN DEVALAISON SUR LES COURS D'EAU CLASSES EN LISTE 2 AU TITRE DE L'ARTICLE L. 214-17 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT POUR LES SMOLTS	Evaluer l'efficacité pour la dévalaison des dispositifs existants et des nouveaux dispositifs qui pourraient être installés sur toutes les prises d'eau	DREAL / DDTM / AFB	2018-2023	
			Etudier l'efficacité d'arrêts de turbinage par rapport à la dévalaison (définir un protocole, utiliser les données de modélisation, les connaissances acquises, expérimenter et évaluer)	DREAL / DDTM / AFB	2018-2023	
	1.3. PRENDRE DES MESURES RELATIVES AUX PRELEVEMENTS	HARMONISER ET SIMPLIFIER LA REGLEMENTATION PECHE AU NIVEAU DEPARTEMENTAL ET REGIONAL		Se référer au document "Réglementation de la pêche à la ligne du saumon en eau douce" (voir document en annexe 2) qui a vocation à apporter un cadre d'harmonisation entre les départements du territoire du COGEPOMI	DREAL / DDTM	2018-2023
				Evaluer l'intérêt de faire évoluer la réglementation de la pêche du saumon en fonction des résultats des projets SAMARCH et RENOSAUM	DREAL / DDTM / AFB / BGM	2018-2021
		HARMONISER LES MODALITES DE GESTION DU SAUMON EN BAIE DU MONT ST MICHEL	Rapprocher les acteurs des deux COGEPOMI au cours d'une réunion annuelle pour échanger autour de l'harmonisation des modalités de gestion du saumon sur les estuaires et les rivières de la Baie du Mont St Michel	DREAL Bretagne/ DRIEE Ile de France	2018-2023 / Tous les ans	
		POURSUIVRE LA GESTION DE LA PECHE PAR TOTAUX AUTORISES DE CAPTURE (TAC) ET MENER UNE ETUDE POUR RENOVER LA STRATEGIE DE GESTION DE LA PECHE DU SAUMON		Mettre en place une réflexion pour définir les limites de conservation des populations de saumon et rénover la stratégie de gestion de la pêche du saumon sur les cours d'eau bretons (projet RENOSAUM)	DREAL / DDTM / AFB / FDAAPPMA / BGM	2018-2020 Premiers résultats attendus pour 2019
				En attendant les résultats du projet RENOSAUM poursuivre la gestion par TAC (voir les valeurs de TAC fixées pour 2018-2020 dans le document "Réglementation de la pêche à la ligne du saumon en eau douce" en annexe 2)	DREAL / DDTM / AFB	2018-2020
				Prendre en compte les résultats de RENOSAUM pour réfléchir à la mise en place de nouvelles mesures de gestion de la pêche amateurs en zone fluviale	DREAL / DDTM / AFB / FDAAPPMA / BGM	2019
			Sur l'Aulne, compte tenu de l'arrêt des actions de repeuplement et de l'expérimentation en cours, suivre l'évolution de la population de saumon et si besoin adopter des mesures de gestion particulières	DREAL / DDTM / AFB / BGM	2018-2023	
	1.4. ENCADRER LE REPEULEMENT	PRECISER LES MODALITES POUR LE REPEULEMENT EN SAUMON		Ne pas autoriser de repeuplement sur les cours d'eau où la population n'est pas en danger ou en cours d'extinction	DREAL / DDTM	2018-2023
				Pour l'Elorn, lancer une réflexion sur les mesures compensatoires du Drennec afin de les orienter vers des actions d'acquisition de connaissances et des actions de restauration des milieux	DREAL / DDTM / AFB / FDAAPPMA 29	2019
				Pour l'Elorn, dans l'attente des résultats de la réflexion visée ci-dessus, concernant la compensation annuelle liée au barrage du Drennec intégrant le déversement de 10 000 smolts, il est nécessaire de : - Faire valider le plan de repeuplement au COGEPOMI - Disposer des données et mettre en place un suivi scientifique des opérations de repeuplement	DREAL / DDTM / AFB / FDAAPPMA 29	2018
				Pour l'Aulne, réaliser un bilan des actions de repeuplement (pour mémoire, dernier déversement en mars 2017)	INRA / AFB / BGM / FD29	2019
	2-MESURE D'AIDE A LA DECISION	2.1. POURSUIVRE ET RENFORCER LES ACTIONS DE SUIVIS BIOLOGIQUES ET L'ACQUISITION DE CONNAISSANCE	POURSUIVRE LA COLLECTE DES DONNEES SUR LES OUVRAGES ET LA MISE EN PLACE DES BASES DE DONNEES ASSOCIEES	Expertiser l'impact des éventuels nouveaux projets de production hydroélectrique à une échelle globale sur les mortalités induites à la dévalaison (actualisation de l'étude DEVALPOMI)	DREAL / DDTM / AFB	2018-2023
			POURSUIVRE LES SUIVIS SUR LES STATIONS DE CONTROLE ET S'ASSURER DE LA QUALITE DES DONNEES, DE LA BANCARISATION DE CES DONNEES DANS L'OBSERVATOIRE ET DE LEUR DIFFUSION		Poursuivre le suivi à la station de vidéocomptage de Kerhamon sur l'Elorn (29) et de Châteaulin sur l'Aulne (29)	membres du groupe régional "poissons migrateurs"
				Sur l'Aulne, évaluer la remontée des poissons migrateurs à partir de la station de contrôle du moulin Neuf	membres du groupe régional "poissons migrateurs"	2018-2023 / Tous les ans
SUIVRE LE RECRUTEMENT DE JUVENILES DE SAUMON				Poursuivre le suivi du recrutement de juvéniles de saumon sur les cours d'eau bretons (IA SAT)	membres du groupe régional "poissons migrateurs"	2018-2023 / Tous les ans
				Mettre en place un suivi du recrutement sur d'autres cours d'eau où la présence de saumon est avérée	membres du groupe régional "poissons migrateurs"	2018-2023
DISPOSER DES SURFACES DE PRODUCTION EN JUVENILES DE SAUMON			Réaliser des cartographies des habitats de juvéniles de saumon en fonction des besoins et mettre à jour les cartographies si besoin pour évaluer les surfaces de production	membres du groupe régional "poissons migrateurs"	2018-2023	
POURSUIVRE LE SUIVI DE LA DYNAMIQUE DU STOCK DE SAUMON SUR LE SCORFF			- Suivi du recrutement en juvéniles de saumon - Suivi de la reproduction sur les frayères - Suivi à la station de piégeage du moulin des Princes - ....	INRA / membres du groupe régional "poissons migrateurs"	2018-2023	
SUIVRE, BANCARISER ET DIFFUSER LES DECLARATIONS DE CAPTURES PAR LES PECHERIES AMATEURS EN ZONE FLUVIALE	Suivre les déclarations de captures de saumon par les pêcheurs amateurs en zone fluviale Bancaiser les données et les diffuser	CNICS	2018-2023			

FAIRE UN RETOUR DES CAPTURES AUPRES DES PECHEURS AMATEURS AUX LIGNES EN ZONE FLUVIALE

Renforcer la diffusion des données de capture auprès des pêcheurs dans un délai convenable

AFB / FDAAPPMA / BGM

2018-2023

**OBJECTIFS TRUITE DE MER : MIEUX CONNAITRE LA POPULATION DE TRUITE DE MER EN BRETAGNE**

Propositions de mesures et actions à mettre en œuvre dans le cadre du PLAGEPOMI 2018-2023 des cours d'eau bretons – Propositions validées au COGEPOMI du 16 février 2018

TYPES DE MESURES	MESURES	ACTIONS	DETAIL DES ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE	CADRE D'ACTION	ANNEE ET FREQUENCE DE REALISATION
1-MESURES DE GESTION	1.3. PRENDRE DES MESURES RELATIVES AUX PRELEVEMENTS	HARMONISER ET SIMPLIFIER LA REGLEMENTATION PECHE AUX NIVEAUX DEPARTEMENTAL ET REGIONAL	Evaluer l'intérêt de faire évoluer la réglementation de la pêche de la truite de mer en fonction des résultats du projet SAMARCH	DREAL / AFB / BGM	2022-2023
	1.4. ENCADRER LE REPEUPLEMENT	MIEUX CONNAITRE LES REPEUPEMENTS EN TRUITE	Collecter les informations concernant les déversements de truites sur les cours d'eau bretons en vue d'un travail scientifique à prévoir dans les années futures	BGM / INRA	2021
2-MESURE D'AIDE A LA DECISION	2.1. POURSUIVRE ET RENFORCER LES ACTIONS DE SUIVIS BIOLOGIQUES ET L'ACQUISITION DE CONNAISSANCE	POURSUIVRE LE SUIVI SUR LES STATIONS DE CONTROLE ET S'ASSURER DE LA QUALITE DES DONNEES, DE LA BANCARISATION DE CES DONNEES DANS L'OBSERVATOIRE ET DE LEUR DIFFUSION	Poursuivre le suivi à la station de vidéocomptage de Kerhamon sur l'Elorn (29), de Châteaulin sur l'Aulne (29), d'Arzal sur la Vilaine (56) et de la station de piégeage du Moulin des Princes sur le Scorff (56)	Membres du groupe régional "poissons migrateurs"	2018-2023 / Tous les ans
		MIEUX CONNAITRE LES ZONES DE CROISSANCE DES TRUITES DE MER EN ESTUAIRE ET DANS LE MILIEU CONTINENTAL	Mieux connaître les zones de croissance des truites de mer en estuaire et dans le milieu continental	AFB / BGM / INRA	2018-2023
		AMELIORER LES CONNAISSANCES SUR L'AIRE DE REPARTITION ET L'ABONDANCE DE LA TRUITE DE MER	Réaliser des enquêtes auprès des pêcheurs et techniciens pour améliorer les connaissances sur l'aire de répartition et l'abondance de la truite de mer et valoriser les données de présence/absence et d'abondance à partir des suivis par pêche électrique	Membres du groupe régional "poissons migrateurs"	2018-2023
	2.2. CONNAITRE ET SUIVRE LES PECHERIES	MIEUX CONNAITRE LES CAPTURES A LA LIGNE DANS LE DOMAINE FLUVIAL	Mettre en place la déclaration obligatoire des captures de truite de mer	DREAL / AFB / BGM / FDAAPPMA	2020
		SUIVRE LES PECHERIES PROFESSIONNELLES ET AMATEURS DANS LES DOMAINES MARITIME ET ESTUARIEN	Récolter les données de captures, les bancariser et les diffuser	DIRM / DREAL / AFB / BGM	2018-2023 / Tous les ans

**OBJECTIFS ANGUILE : AUGMENTER LE NOMBRE DES ANGUILES ARGENTEEES  
APPLIQUER LE RÈGLEMENT EUROPÉEN SUR LA RECONSTITUTION DU STOCK D'ANGUILLES**

Propositions de mesures et actions à mettre en œuvre dans le cadre du PLAGEPOMI 2018-2023 des cours d'eau bretons – Propositions validées au COGEPOMI du 16 février 2018

TYPES DE MESURES	MESURES	ACTIONS	DETAIL DES ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE	CADRE D'ACTION	ANNEE ET FREQUENCE DE REALISATION
1- MESURES DE GESTION	1.2. RESTAURER ET GARANTIR LA LIBRE CIRCULATION MIGRATOIRE	GARANTIR LA LIBRE CIRCULATION EN MONTAISON ET EN DEVALAISON SUR LES COURS D'EAU ET LES MARAIS CÔTIERS SITUÉS EN ZONE D'ACTION PRIORITAIRE (ZAP) POUR L'ANGUILLE	Evaluer les conditions de franchissement des ouvrages en montaison et en dévalaison sur les cours d'eau et les marais côtiers situés en ZAP Anguille	DDTM / AFB / BGM	2018-2023
			Encourager, suivre et évaluer les actions sur les ouvrages à enjeu essentiel compris dans la ZAP Anguille (voir liste en annexe 1)	DREAL / DDTM / AFB	2018-2023
		GARANTIR LA LIBRE CIRCULATION EN DEVALAISON SUR LES COURS D'EAU CLASSES EN LISTE 2 AU TITRE DE L'ARTICLE L. 214-17 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT POUR LES ANGUILES ARGENTEEES	Evaluer l'efficacité pour la dévalaison des dispositifs existants et des nouveaux dispositifs qui pourraient être installés sur toutes les prises d'eau	DREAL / DDTM / AFB	2018-2023
			Etudier l'efficacité d'arrêts de turbinage par rapport à la dévalaison (définir un protocole, utiliser les données de modélisation, les connaissances acquises, expérimenter et évaluer)	DREAL / DDTM / AFB	2018-2023
	1.3. PRENDRE DES MESURES RELATIVES AUX PRELEVEMENTS	PRENDRE EN COMPTE LES MESURES PECHE PRISES A L'ECHELLE NATIONALE DANS LE CADRE DU PLAN DE GESTION ANGUILE (PGA) MENER UN DIAGNOSTIC SUR LES AUTORISATIONS ET INTERDICTIONS DE PECHE DE L'ANGUILLE DANS LES MARAIS ET LES ESTUAIRES	Synthétiser et mettre en ligne les mesures relatives à la pêche prises dans le cadre du PGA	DREAL / DIRM/ DDTM	2018-2019
			Mener un diagnostic sur la réglementation de la pêche de l'anguille en marais et estuaires – Faire le cas échéant des propositions d'amélioration	DREAL / DIRM/ DDTM / AFB	2019-2020
	1.4. ENCADRER LE REPEUPLEMENT	INFORMER SUR LES OPERATIONS DE REPEUPLEMENT	Rapporter les objectifs et bilans des actions de repeuplement au COGEPOMI	Porteurs de projets	2018-2023 / Tous les ans
2-MESURE D'AIDE A LA DECISION	2.1. POURSUIVRE ET RENFORCER LES ACTIONS DE SUIVIS BIOLOGIQUES ET L'ACQUISITION DE CONNAISSANCE	POURSUIVRE LA COLLECTE DES DONNEES SUR LES OUVRAGES ET LA MISE EN PLACE DES BASES DE DONNEES ASSOCIEES	Expertiser l'impact des éventuels nouveaux projets de production hydroélectrique à une échelle globale sur les mortalités induites à la dévalaison (actualisation de l'étude DEVALPOMI)	DREAL / DDTM / AFB	2018-2023
		POURSUIVRE L'EVALUATION DE LA MIGRATION D'ANGUILLE SUR LES STATIONS DE CONTRÔLE	Centraliser et valoriser les données du suivi des passes pièges	Membres du groupe régional "poissons migrateurs"	2018-2023 / Tous les ans
		METTRE EN PLACE UN SUIVI DU FRONT DE COLONISATION, DE L'EVOLUTION DU RECRUTEMENT ET DES CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION A TRAVERS LES PECHEES SPECIFIQUES ANGUILE	Poursuivre le suivi de la distribution, de l'abondance et du recrutement d'anguilles sur les cours d'eau bretons et réaliser un état des lieux des populations si les données sont insuffisantes	Membres du groupe régional "poissons migrateurs"	2018-2023
			Analyser et valoriser les données d'indice d'abondance en lien avec les mesures de gestion mises en œuvre	Membres du groupe régional "poissons migrateurs"	2018-2023
		REALISER UN ETAT DES LIEUX DES POPULATIONS D'ANGUILLE SUR LES MARAIS / MILIEUX SAUMATRES ET ZONES ESTUARIENNES	Evaluer les contributions potentielles des habitats dans les estuaires	AFB / BGM / EPTB Vilaine	2021
			Réaliser un suivi des populations d'anguille sur les zones de marais pour évaluer leur productivité et la franchissabilité des ouvrages pour l'anguille	Membres du groupe régional "poissons migrateurs"	2018-2023 / Tous les ans
		POURSUIVRE LE MONITORING ANGUILE SUR LES RIVIERES INDEX DEFINIES DANS LE PLAN DE GESTION ANGUILE	Poursuivre le monitoring anguille sur le Frémur : - Suivi du recrutement fluvial - Suivi du stock en place - Suivi de l'échappement d'anguilles argentées	MNHN / Membres du groupe régional "poissons migrateurs"	2018-2023 / Tous les ans
			Poursuivre le monitoring anguille sur la Vilaine : - Suivi du recrutement estuarien et fluvial - Suivi du stock en place - Estimation de l'échappement d'anguilles argentées	EPTP Vilaine / Membres du groupe régional "poissons migrateurs"	2018-2023 / Tous les ans
		RECHERCHES SUR L'IMPACT DE LA CONTAMINATION SUR LES ANGUILES	Suivre les recherches menées sur l'impact de la contamination sur l'anguille notamment du virus <i>evex</i> , <i>Anguillicoloides crassus</i> , PCB... et communiquer sur les résultats de ces suivis	DREAL / AFB / BGM	2018-2023
		2.2. CONNAITRE ET SUIVRE LES PECHERIES	ESTIMER LES CAPTURES D'ANGUILLES PAR LES PECHEURS EN ZONE FLUVIALE	Estimer les captures d'anguille jaune par les pêcheurs amateurs aux lignes en zone fluviale	Membres du groupe régional "poissons migrateurs"
	Disposer des données de capture des pêcheurs amateurs aux engins et aux filets et pêcheurs professionnels			DDTM / AFB	2019-2023
	SUIVRE LES PECHERIES DANS LES DOMAINES MARITIME ET ESTUARIEN / ESTIMER LES MORTALITES		Disposer des données de capture des pêcheurs professionnels pour la civelle dans les domaines maritime et estuarien	DIRM / DREAL	2018-2023 / Tous les ans
			Disposer des données de capture des pêcheurs professionnels pour l'anguille jaune dans les domaines maritime et estuarien	DIRM / DREAL	2018-2023 / Tous les ans
			Définir un protocole et mettre en place un réseau de recueil de données de capture auprès des pêcheurs amateurs aux lignes et aux engins dans les domaines maritime et estuarien	DIRM / DREAL / DDTM / AFB / BGM / Pêcheurs professionnels	2021



**OBJECTIFS GRANDE ALOSE : CONNAITRE L'AIRES DE REPARTITION ET L'ABONDANCE ET LES AUGMENTER**

**OBJECTIFS ALOSE FEINTE : MIEUX CONNAITRE CETTE ESPECE EN BRETAGNE**

Propositions de mesures et actions à mettre en œuvre dans le cadre du PLAGEPOMI 2018-2023 des cours d'eau bretons – Propositions validées au COGEPOMI du 16 février 2018

TYPES DE MESURES	MESURES	ACTIONS	DETAIL DES ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE	CADRE D'ACTION	ANNEE ET FREQUENCE DE REALISATION
1. MESURE DE GESTION	1.3. PRENDRE DES MESURES RELATIVES AUX PRELEVEMENTS	EVALUER L'IMPACT DES MESURES DE GESTION ET DEFINIR UNE REGLEMENTATION DE LA PECHE DES ALOSES DE FACON A PRESERVER LE MAINTIEN DU STOCK POUR LES PECHEURS AMATEURS ET PROFESSIONNELS DANS LES DOMAINES FLUVIAL ET MARITIME	Evaluer l'impact des mesures de gestion et au besoin, définir les mesures d'encadrement de la pêche de l'alose en zones fluviale et maritime	DREAL / DIRM / AFB	2018-2023 / Tous les ans
2-MESURE D'AIDE A LA DECISION	2.1. POURSUIVRE ET RENFORCER LES ACTIONS DE SUIVIS BIOLOGIQUES ET L'ACQUISITION DE CONNAISSANCE	POURSUIVRE LES SUIVIS SUR LES STATIONS DE CONTROLE ET S'ASSURER DE LA QUALITE DES DONNEES, DE LA BANCARISATION DE CES DONNEES DANS L'OBSERVATOIRE ET DE LEUR DIFFUSION	Poursuivre le suivi à la station de vidéocomptage de Kerhamon sur l'Elorn (29), de Châteaulin sur l'Aulne (29), d'Arzal sur la Vilaine (56) et de la station de piégeage du Moulin des Princes sur le Scorff (56)	Membres du groupe régional "poissons migrateurs"	2018-2023 / Tous les ans
		SUIVRE LA REPARTITION DES ALOSES	Actualiser régulièrement l'aire de répartition, l'abondance et les zones de frayères de la grande alose	Membres du groupe régional "poissons migrateurs"	2018 / 2022
		SUIVRE L'ACTIVITE DE REPRODUCTION	Suivre la reproduction des aloses	Membres du groupe régional "poissons migrateurs"	2018-2023 / Tous les ans
		AMELIORER LES CONNAISSANCES SUR LA PHASE JUVENILE	Définir une méthode d'échantillonnage de captures des alosons et mettre en œuvre cette méthodologie sur certains bassins (Aulne, Blavet et Vilaine)	Membres du groupe régional "poissons migrateurs"	2018-2019
		CARACTERISER LES POPULATIONS D'ALOSES	Poursuivre et renforcer l'étude sur les conditions d'exploitation en identifiant l'espèce (branchiospines et écaillures)	Membres du groupe régional "poissons migrateurs"	2018-2023
			Poursuivre la récolte des données biométriques et démographiques	Membres du groupe régional "poissons migrateurs"	2018-2023
	2.2. CONNAITRE ET SUIVRE LES PECHERIES	SUIVRE ET CARACTERISER LES PECHERIES AMATEURS EN ZONE FLUVIALE SUR LES PRINCIPAUX SITES DE PECHE	Poursuivre et renforcer la mise en place d'enquêtes halieutiques sur l'Aulne, l'Ellé, l'Odet, le Blavet et l'Oust-Vilaine	Membres du groupe régional "poissons migrateurs"	2018-2023 / Tous les ans
		SUIVRE ET CARACTERISER LES PECHERIES PROFESSIONNELLES DANS LES DOMAINES MARITIME, ESTUARIE ET FLUVIAL	Récolter et exploiter les données du SNPE (pêcheurs professionnels et pêcheurs amateurs aux lignes et aux engins)	AFB	2018-2023 / Tous les ans
			Suivre les pêcheries dans les domaines maritime et estuarien	DIRM / DREAL	2018-2023 / Tous les ans

**OBJECTIFS LAMPROIE MARINE : CONNAITRE LES EFFECTIFS, MIEUX CONNAITRE L'AIRES DE REPARTITION ET LES AUGMENTER**

**OBJECTIFS LAMPROIE FLUVIATILE : SUIVRE LA POPULATION DE LAMPROIE FLUVIATILE EN BRETAGNE**

Propositions de mesures et actions à mettre en œuvre dans le cadre du PLAGEPOMI 2018-2023 des cours d'eau bretons – Propositions validées au COGEPOMI du 16 février 2018

TYPES DE MESURES	MESURES	ACTIONS	DETAIL DES ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE	CADRE D'ACTION	ANNEE ET FREQUENCE DE REALISATION
1- MESURES DE GESTION	1.3. PRENDRE DES MESURES RELATIVES AUX PRELEVEMENTS	PRENDRE DES MESURES D'INTERDICTION DE LA PÊCHE DE LA LAMPROIE MARINE EN EAU DOUCE (SAUF SUR LA VILAINE)	Veiller que cette mesure figure bien dans les arrêtés départementaux	DREAL / DDTM / AFB	2018-2023 / Tous les ans
			Si un projet d'exploitation de l'espèce se présente sur la Vilaine, il devra solliciter une évaluation de son impact biologique auprès du COGEPOMI	DREAL / DDTM / AFB	2018-2023
		DEFINIR DES MESURES POUR LES PECHEURS AMATEURS ET PROFESSIONNELS DANS LE DOMAINE MARITIME	Mettre en place un groupe de travail pour définir les mesures d'encadrement de la pêche de la lamproie marine en zone maritime	DREAL / DIRM / AFB	2019
2-MESURE D'AIDE A LA DECISION	2.1. POURSUIVRE ET RENFORCER LES ACTIONS DE SUIVIS BIOLOGIQUES ET L'ACQUISITION DE CONNAISSANCE	POURSUIVRE LES SUIVIS SUR LES STATIONS DE CONTROLE ET S'ASSURER DE LA QUALITE DES DONNEES, DE LA BANCARISATION DE CES DONNEES DANS L'OBSERVATOIRE ET DE LEUR DIFFUSION	Poursuivre le suivi à la station de vidéocomptage de Kerhamon sur l'Elorn (29), de Châteaulin sur l'Aulne (29), d'Arzal sur la Vilaine (56) et de la station de piégeage du Moulin des Princes sur le Scorff (56)	Membres du groupe régional "poissons migrateurs"	2018-2023 / Tous les ans
		SUIVRE LA REPRODUCTION DES LAMPROIES	Suivre le nombre de frayères à lamproie marine sur 1 à 2 bassins par département	Membres du groupe régional "poissons migrateurs"	2018-2023 / Tous les ans
		BANCARISER LES DONNEES DISPONIBLES SUR LA PRESENCE DE LA LAMPROIE FLUVIATILE A PARTIR DES DONNEES DISPONIBLES	Poursuivre la bancarisation des données de présence/absence de la lamproie fluviatile	Membres du groupe régional "poissons migrateurs"	2018-2023 / Tous les ans
		AMELIORER LA CONNAISSANCE DES HABITATS DES AMMOCETES	Poursuivre l'acquisition de connaissance des habitats à ammocètes	Membres du groupe régional "poissons migrateurs"	2018-2023
	2.2. CONNAITRE ET SUIVRE LES PECHERIES	SUIVRE ET CARACTERISER LES PECHERIES PROFESSIONNELLES DANS LES DOMAINES MARITIME, ESTUARIEN ET FLUVIAL	Récolter les données de captures, les bancariser et les diffuser	DREAL / DIRM / AFB / BGM	2018-2023 / Tous les ans



**OBJECTIFS MULET PORC : SUIVRE LA POPULATION DE MULET PORC EN BRETAGNE**

Propositions de mesures et actions à mettre en œuvre dans le cadre du PLAGEPOMI 2018-2023 des cours d'eau bretons – Propositions validées au COGEPOMI du 16 février 2018

TYPES DE MESURES	MESURES	ACTIONS	DETAIL DES ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE	CADRE D'ACTION	ANNEE ET FREQUENCE DE REALISATION
2-MESURE D'AIDE A LA DECISION	2.1. POURSUIVRE ET RENFORCER LES ACTIONS DE SUIVIS BIOLOGIQUES ET L'ACQUISITION DE CONNAISSANCE	POURSUIVRE LE SUIVI DES FLUX MIGRATOIRES DU MULET PORC DANS LES SUIVIS PAR VIDEOCOMPTAGE	Poursuivre le suivi à la station de vidéocomptage de Kerhamon sur l'Elorn (29), de Châteaulin sur l'Aulne (29), du Moulin des Princes sur le Scorff et d'Arzal sur la Vilaine (56)	Membres du groupe régional "poissons migrateurs"	2018-2023 / Tous les ans
		BANCARISER LES DONNEES DISPONIBLES SUR LA PRESENCE ET L'ABONDANCE DU MULET PORC A PARTIR DES DONNEES DISPONIBLES ET LES VALORISER POUR SUIVRE LES POPULATIONS	Poursuivre et renforcer la bancarisation des données de présence/absence et d'abondance du mulet porc à partir des suivis par pêche électrique	Membres du groupe régional "poissons migrateurs"	2018-2023
			Inciter les producteurs de données à collecter des données sur l'abondance des mulets	Membres du groupe régional "poissons migrateurs"	2018-2023
	2.2. CONNAITRE ET SUIVRE LES PECHERIES	SUIVRE LES PECHERIES PROFESSIONNELLES ET AMATEURS DANS LES DOMAINES MARITIME, ESTUARIEN ET FLUVIAL	Récolter les données de captures, les bancariser et les diffuser	DIRM / DREAL / AFB / BGM	2018-2023 / Tous les ans
3-MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	3.2. COMMUNIQUER SUR LES POISSONS MIGRATEURS	SENSIBILISER LES ACTEURS A LA CONNAISSANCE DES SPECIFICITES DE L'ESPECE MULET PORC	Sensibiliser les acteurs à la connaissance des spécificités de l'espèce mulet porc	DIRM / DREAL / AFB / BGM	2018-2023

**OBJECTIFS FLET : SUIVRE LA POPULATION DE FLET EN BRETAGNE**

Propositions de mesures et actions à mettre en œuvre dans le cadre du PLAGEPOMI 2018-2023 des cours d'eau bretons – Propositions validées au COGEPOMI du 16 février 2018

TYPES DE MESURES	MESURES	ACTIONS	DETAIL DES ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE	CADRE D'ACTION	ANNEE ET FREQUENCE DE REALISATION
1-MESURES DE GESTION	1.3. PRENDRE DES MESURES RELATIVES AUX PRELEVEMENTS	PRECONISER DE CAPTURER LE FLET AU DESSUS DES 30 CM, TAILLE DE MATURE SEXUELLE	Préconiser la mise en place d'une taille minimale de capture du flet fixée à 30 cm	DIRM / DREAL	2019
2-MESURE D'AIDE A LA DECISION	2.1. POURSUIVRE ET RENFORCER LES ACTIONS DE SUIVIS BIOLOGIQUES ET L'ACQUISITION DE CONNAISSANCE	BANCARISER LES DONNEES DISPONIBLES SUR LA PRESENCE ET L'ABONDANCE DU FLET A PARTIR DES DONNEES DISPONIBLES ET LES VALORISER POUR SUIVRE LES POPULATIONS	Poursuivre et renforcer la bancarisation des données de présence/absence et d'abondance du flet à partir des suivis par pêche électrique	Membres du groupe régional "poissons migrateurs"	2018-2023
			Inciter les producteurs de données à collecter des données sur l'abondance des flets et les cohortes	Membres du groupe régional "poissons migrateurs"	2018-2023
	2.2. CONNAITRE ET SUIVRE LES PECHERIES	SUIVRE LES PECHERIES PROFESSIONNELLES ET AMATEURS DANS LES DOMAINES MARITIME, ESTUARIE ET FLUVIAL	Récolter les données de captures, les bancariser et les diffuser	DIRM / DREAL / AFB / BGM	2018-2023 / Tous les ans